

Ambres, le 18 novembre 2019

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal 30/07/2019

### Présents:

Mrs Tournier, Marques, Féraud et Boudet, Lafon, Mmes Rabaud, Javelot, Ambayrac, Vigneaux

Absents/Excusés: MM. SANCHEZ - ENJALBERT - BARON - Mmes Ronfot et PINEL

Secrétaire de séance : Mme AMBAYRAC

Lecture du compte rendu de la séance du 4 juin dernier : approuvé à l'unanimité.

### 1- Climatisation Ecole:

Le Maire propose de climatiser les classes de l'école ; le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. L'entreprise GIROTTO a été retenue.

## 2- FAVIL

Une subvention sera demandée au Conseil Départemental pour la voirie 2019

# 3- CESU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu des demandes de règlement de la garderie par l'intermédiaire du CESU. Le Conseil Municipal approuve la mise en place du CESU en tant que moyen de paiement de la garderie.

## 4- QUESTIONS DIVERSES

- 1 téléphonie : La société C et C médias telecom de Saint Sulpice assurera la mise en place du RTC numérique ; la durée du contrat prévue a été revue à la baisse et inclus le portier de l'école. Le matériel est en location.
- 2- le local BARON a été loué à la société les Toits de Cocagne, entreprise de couverture-zinguerie. Le montant du loyer est de  $800 \in$  à compter du  $f^r$  septembre 2019.
- 3 Effondrement des berges de l'Agout au niveau de la route des Rives au lieu dit « En Salinié » : un rapport de la Préfecture demande une étude géotechnique à effectuer par la Mairie pour déterminer la nature du sinistre et préconiser les solutions dans le cadre de la sécurité des habitants incombant au Maire.
- 4- Une consultation pour des diagnostics obligatoires a été effectuée en vue de l'aménagement du CD 87 selon les prescriptions du bureau d'études 2AU.

Clôture de la séance :